

# MÉMOIRE

présenté dans le cadre des audiences du BAPE  
Projet éolien communautaire Pierre-De-Saurel

par Claude Charron, Saint-Ferdinand, 10 juin 2014

## Mettre fin au scandale éolien

Le lobby industriel de l'éolien vante les mérites de cette filière. Qu'en est-il vraiment ? Comparer la mise en service de la Baie James à l'implantation de centrales éoliennes pour assurer l'indépendance énergétique du Québec relève de la fraude intellectuelle et du canular. Rien n'a été et est encore aujourd'hui plus lucratif pour les Québécois que l'électricité produite par nos barrages, des infrastructures publiques qui font partie de notre patrimoine.

À l'inverse, rien, en matière d'énergie, n'aura autant contribué à l'appauvrissement des Québécois que l'implantation d'éoliennes sur le territoire ; des infrastructures privées produisant une énergie non fiable (intermittente), non rentable et inutile puisque des surplus historiques sont prévus pour les 15 à 20 prochaines années. Hydro-Québec peine à écouler ces énormes surplus à 4 cents/kWh (prix moyen obtenu en 2012) alors que l'énergie éolienne lui coûte 11 cents/kWh (13.3 cents/ kWh pour le dernier appel d'offres). Pour la seule année 2013, des pertes de plus de \$300 millions sont prévues pour l'achat à perte de cette énergie. (1)

L'industrie affirme que l'éolien fait partie des solutions d'avenir au Québec et qu'elle l'a déjà prouvé. L'éolien est la solution de quoi ? Où et quand cela a-t-il déjà été prouvé ? Les énergies renouvelables, l'éolien en particulier, ont été retenues pour leur contribution à la réduction des GES en partie responsables des changements climatiques. Plusieurs études sérieuses et indépendantes (2) concluent à un apport peu ou pas significatif à la réduction des GES par les éoliennes de grande puissance. Rappelons que 97% de l'énergie produite au Québec est de source hydro-électrique, une énergie abondante et renouvelable se comparant avantageusement à l'éolien en terme d'émissions de GES. Le ministère des Ressources naturelles (MRNF) a reconnu, sous les libéraux, que la réduction des émissions de GES n'était pas la raison pour l'implantation de cette filière mais bien plutôt la création d'emplois et le développement régional (3). Qu'en est-il vraiment ?

Au Québec, l'industrie affirme que 5,000 emplois dépendent de l'éolien. Ce que l'industrie ne dit pas c'est que la majorité de ces emplois sont temporaires ou indirects et qu'une fois les carnets de commande vides les emplois en usine disparaîtront en conséquence. Les données recueillies sur les sites d'Hydro-Québec et du MRNF sont révélatrices ; dans le meilleur des scénarios 700-800 emplois pourraient être générés pour assurer la pérennité du parc éolien québécois. Ces emplois non rentables seront subventionnés à raison de \$200,000/emploi/année selon la récente commission sur les enjeux énergétiques du Québec (CEEQ). L'achat supplémentaire de 800 MW d'énergie éolienne annoncé par le gouvernement ne fait que maintenir la filière éolienne sous perfusion financière et aggraver considérablement l'hémorragie de fonds publics pour l'achat à perte des 3,300 MW déjà octroyés.

Les porte-paroles de l'industrie affirment qu'il ne faut pas quantifier les surplus d'électricité et arrêter de se désoler des surcoûts de l'éolien. C'est plutôt exactement ce qu'il faut faire ; évaluer de façon rigoureuse l'état actuel du marché et ses tendances afin de prendre des décisions éclairées sur la pertinence d'investir davantage dans ce secteur. Les analystes et la CEEQ démontrent que les contrats fermes d'achat d'énergie renouvelable (principalement l'éolien) causeront à Hydro-Québec des pertes de \$4.5 milliards d'ici 2020 ; autant de dividendes qui ne seront pas versés au gouvernement. (4)

Avec comme conséquence majeure une hausse de 25% du tarif résidentiel au cours des prochaines années, principalement causée par le déficit éolien. À preuve les deux dernières hausses de tarifs annoncées par Hydro-Québec pour 2013 et 2014 sont directement imputables au déficit éolien. Les 4.1 millions de clients d'Hydro-Québec acceptent-ils de subir d'importantes hausses annuelles pour supporter une industrie qui ne rapporte rien ? Le gouvernement a-t-il fait une analyse coûts-bénéfices de l'éolien, indépendamment des chiffres fournis par l'industrie ?

L'industrie argue que les surplus d'électricité, loin de constituer un problème, sont plutôt une occasion d'affaires pour attirer d'autres industries grandes consommatrices d'énergie. Le Québec a toujours été une terre de prédilection pour la grande entreprise en offrant des tarifs préférentiels d'électricité parmi les plus bas au monde, une réalité indépendante des surplus qui nous coûtent une fortune. Rappelons que la Centrale de cogénération de Bécancour coûte à Hydro-Québec \$200 millions/année pour ne pas produire en raison des surplus (pertes de \$1 milliard depuis 2008 avec encore dix ans au contrat). Le Plan d'action 2011-2020 du gouvernement libéral démontre que l'électrification de 25% du parc automobile québécois consommerait moins de 2% de la production annuelle d'Hydro-Québec ; un pas dans la bonne direction mais avec très peu d'incidence sur les surplus actuels. L'intention récente du gouvernement de brader ces surplus à vil prix au profit de l'industrie envoie un très mauvais message au consommateur qui subventionne ainsi doublement l'entreprise privée à même sa facture d'électricité.

Au-delà de ces considérations économiques extrêmement défavorables, les nombreux conflits d'usage associés à l'implantation d'éoliennes de grande puissance en milieu habité rencontrent une forte opposition dans les communautés visées (division sociale, dévaluation marchande des propriétés, atteinte aux paysages patrimoniaux, nuisance sonore, atteintes prouvées à la santé, baisse des activités récréo touristiques, etc). Ces coûts et dommages contribuent à la dégradation économique et à la perte de qualité de vie des riverains. La richesse première d'une région provient des personnes qui y habitent; il est illusoire de croire qu'un projet à l'origine de l'explosion du tissu social puisse être viable et représenter un exemple de développement durable. Une situation vivement dénoncée par le BAPE concernant le projet éolien de L'Érable : « Le territoire est habité de façon extensive, ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations et des routes. » conclusion, BAPE no 267, p.109.

L'Institut Fraser, une importante firme canadienne de recherche en politique sociale et économique, a mis en garde les gouvernements de ne pas succomber à la folie éolienne qui fait perdre des milliards en fonds publics (5). Au cours des dernières années, un consensus fort d'économistes et d'analystes en énergie ont sévèrement dénoncé la filière éolienne comme étant un gouffre financier en raison des surcoûts et des surplus. Dès son accès au pouvoir, l'actuel gouvernement a courageusement décrété la fermeture de Gentilly 2 jugée trop onéreuse au coût de 10.5 cents/kWh et, tout récemment pour les mêmes raisons, a abandonné les projets d'achat d'énergie à 8 cents/kWh de six mini centrales hydro électriques (83 MW pour des pertes de \$24 millions/année). Or le gouvernement poursuit l'achat d'énergie éolienne qui générera des pertes supplémentaires de plusieurs dizaines de millions/année. (6) Que ce nouveau bloc de 800 MW soit privé, **communautaire**, coopératif ou nationalisé, rien ne justifie un tel gaspillage.

De privilégier une industrie hautement déficitaire à coups de milliards de dollars de fonds publics porte un dur coup à la crédibilité du gouvernement et constitue un manquement grave à son mandat de représenter et de défendre les intérêts de ses citoyens. Dans un contexte de coupures budgétaires et de surplus historiques d'énergie il a le devoir de mettre fin au scandale éolien qui contribue à appauvrir les consommateurs et à creuser davantage l'énorme dette des Québécois. (7)

## **L'éolien : la fin du mythe**

Les moyens dont disposent les citoyens pour faire valoir leurs droits sont quasi nuls et les efforts déployés voués à l'échec dès lors que les conseils municipaux et les MRC adoptent des réglementations qui vont à l'encontre des aspirations et des valeurs de la majorité de ses citoyens, alors placés devant un fait accompli. Aucune information, aucune consultation, aucun débat, encore moins un référendum sur l'opportunité ou non d'implanter un projet d'éoliennes industrielles sur le territoire.

Telle est la triste réalité des citoyens des MRC de L'Érable et des Appalaches suite à l'implantation de 109 éoliennes industrielles sur leur territoire, avec pour résultat une terrible division sociale qui pourrait la vie des citoyens. Après quelques tours de pale plusieurs familles souffrent du bruit des éoliennes qui les empêchent de dormir pendant que d'autres n'arrivent pas à vendre leur résidence pour fuir la zone industrielle.

Au cours des six dernières années les citoyens ont tenté d'alerter les autorités sur les dangers d'implanter ces méga structures en milieu habité. Ils ont rencontré plusieurs ministres et députés de différents gouvernements, participé et présenté des mémoires aux audiences du BAPE, contester plusieurs aspects des décisions de la CPTAQ et du Tribunal administratif du Québec (TAQ), dénoncé les nombreux conflits d'intérêts devant le MAMROT, présenté un dossier devant le vérificateur général du Québec, devant le Commissaire au développement durable du Québec, devant la protectrice du citoyen, devant la Commission sur l'aménagement du territoire, alerté les media, manifesté sur toutes les tribunes, etc. Rien à faire « il s'agit d'une décision politique » nous répète-t-on. S'ensuit donc le premier recours collectif contre des promoteurs éoliens au Québec qui inévitablement donnera lieu à d'autres recours à mesure que les dommages liés à l'exploitation du parc éolien seront expérimentés et mesurés (8). Mince consolation pour les riverains impactés: ils ont servi de cobayes pour sensibiliser plusieurs municipalités et MRC sur les impacts négatifs de cette filière. Plusieurs MRC, hostiles à ces implantations ruineuses, ont adopté des règlements qui balisent sévèrement les éoliennes industrielles sur leur territoire. (MRC du Haut-Richelieu, du Haut Saint-Laurent, du Haut Saint-François, Côte-Nord, etc.) (9)

Il est triste de constater qu'une partie de la politique énergétique du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux énergies renouvelables, soit dictée par les lobbies, puissants, riches et organisés. Aidés en cela par les meilleures firmes d'avocats, de relations publiques et de comptables ils contrôlent l'information et les faits ; astuces et contorsions administratives, zones grises dans la réglementation, achats d'appuis, études biaisées, désinformations et mensonges sont autant de moyens pour duper les élus et la population. À la question posée : « *Sur quelles preuves ou quelles analyses scientifiques sérieuses et indépendantes vous appuyez-vous pour dire et garantir que l'éolien est une source d'énergie verte et peu coûteuse ?* »

Réponse de l'industrie: « *Nous n'avons pas besoin de preuves, les gens veulent des éoliennes.* »

Malheureusement encore aujourd'hui plusieurs MRC et municipalités salivent à l'idée d'implanter des éoliennes industrielles sur leur territoire dans l'unique but de retirer des redevances, sans se soucier de qui paiera la note, sans égard pour les pertes et dommages que leurs citoyens devront encourir, pire encore pour l'atteinte à leur santé et leur qualité de vie, et finalement sans aucune sensibilité devant la fracture sociale qui dresse les citoyens les uns contre les autres. Il est regrettable que les élus perdent tout sens critique devant la puissance d'intérêts privés et oublient l'essence même de leur engagement public soit la défense et l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans le meilleur intérêt du plus grand nombre.

Dans les faits la filière éolienne représente davantage un puissant symbole qu'une source pragmatique d'énergie verte. Fondé sur des assises plus spéculatives que scientifiques en plus d'être constamment associée à une multitude d'effets pervers le mythe de l'éolien se déboulonne rapidement et globalement.

Le gouvernement aurait avantage à analyser sérieusement la grave crise de la filière des énergies renouvelables en Europe (solaire et éolien) qui met à mal les économies de plusieurs pays. Les leçons tirées de cette débandade aideraient le Québec à ne pas s'enfoncer davantage dans ce gouffre financier, ce gâchis social et cette plaie dans le paysage appalachien qu'est l'éolien. (10)

## **Pour un vent de changement**

- Moratoire immédiat sur tout achat supplémentaire d'énergie provenant de l'éolien (à l'heure où il est manifeste que quiconque ne peut prévoir à quel moment l'éolien aura une valeur autre que celle d'alimenter des profits injustifiés au détriment des consommateurs d'électricité sur lesquels repose la facture des énergies renouvelables, au détriment des riverains comme des entreprises touristiques)
- Moratoire immédiat de toute subvention pour tout type d'énergie, carbonée ou non, de façon à obéir aux lois du libre marché et éviter le gaspillage de fonds publics
- Retour immédiat au gel des tarifs du bloc patrimonial d'énergie électrique, seule vraie richesse collective qui profite à l'ensemble des québécois, actuellement dilapidé au profit des banques, compagnies d'assurance et multinationales étrangères (les fonds publics dégagés par le dégel contribuent surtout à éponger le déficit éolien au profit de nébuleuses d'affaires surtout étrangères)
- Accès immédiat pour le gouvernement (Vérificateur général, MRNF) aux affaires de sa société mère Hydro-Québec de façon à rechercher un équilibre entre indépendance et imputabilité
- Adoption de mesures d'économie et d'efficacité énergétique; beaucoup plus créatrices d'emplois et de richesse pour une fraction des coûts investis par Hydro-Québec pour l'approvisionnement supplémentaire d'énergie excédentaire.
- Devant la responsabilité première du gouvernement dans l'adoption de décrets en faveur de l'implantation de centrales d'éoliennes industrielles en milieu habité; dégager immédiatement un fonds d'urgence pour compenser de manière juste et équitable tout riverain ou entreprise commerciale (ex.: agro, récréo et éco touristique) lésés par ces implantations, évitant ainsi de longues et coûteuses représentations devant les tribunaux

- Devant la responsabilité des MRC et des municipalités qui ont adopté des multitudes de règlements pour favoriser l'implantation d'éoliennes industrielles sur leur territoire, l'obligation conséquente de dédommager de façon juste et équitable tout riverain ou entreprise commerciale (liée au tourisme) lésés par ces implantations
  - **Un référendum décisionnel local obligatoire pour tout projet énergétique modifiant de façon fondamentale le territoire visé de même que la qualité et le mode de vie des gens occupant ce territoire** (« un référendum constitue un option à considérer pour un conseil municipal qui veut communiquer au décideur gouvernemental la position réelle de la population sur le projet. » conclusion du rapport du BAPE no 267, page 110)
- De façon à véritablement tendre vers une occupation viable et réfléchie du territoire il est urgent d'assumer un renforcement législatif des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable, de façon à régulariser\* les intérêts particuliers qui piègent les élus et les citoyens dans des projets aux impacts négatifs majeurs.

\* régulariser : rendre conforme aux lois, aux règlements ; mettre en règle

### « Habiteriez-vous au milieu d'une centrale d'éoliennes industrielles ? »

Les impacts cumulatifs de **tout projet éolien industriel en milieu habité** sont négatifs, majeurs et accablants.

Il est donc nécessaire, légitime et vital de sursoir à toute implantation d'éoliennes géantes en milieu habité d'abord pour des raisons de santé et de qualité de vie ; aucune turbine ne devrait être située à l'intérieur d'une distance minimale de protection de 2 km de toute résidence. De même pour éviter le terrible déchirement social inhérent à ces projets ; l'acceptabilité sociale est une condition essentielle à la réussite de tout projet ce qui n'est visiblement pas le cas dans la région. Finalement il n'est pas normal que les ménages québécois s'appauvrissent pour enrichir davantage une industrie qui jouit de généreux crédits de taxes, de généreuses subventions tout en ne versant que de faibles redevances aux communautés d'accueil, tout cela en pures pertes. Le projet éolien Pierre-de-Saurel n'a aucune légitimité et aucune raison de voir le jour, sinon d'assouvir la cupidité de certains groupes d'intérêts privés.

Avant de rédiger leur rapport final j'invite les commissaires à venir constater par eux-mêmes les impacts des éoliennes géantes sur la population riveraine des projets éoliens de L'Érable et des Moulins (11). Il est impératif d'empêcher toute reproduction de ce modèle de développement socialement irresponsable, économiquement irrationnel et totalement irrespectueux des principes fondamentaux de la loi sur le développement durable.

Je remercie les commissaires pour l'attention portée à ce mémoire,

Claude Charron,  
209, rang 2  
Saint-Ferdinand.  
G0N 1N0

charron.claude@xplornet.ca

(1)

<http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2013/03/20130301-074952.html>

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2013/06/20130616-205003.html>

(2)

Je suggère aux commissaires une incursion dans ce premier document qui a jeté un éclairage remarqué aux Etats-Unis sur la complexité d'intégrer l'énergie éolienne aux réseaux existants dans le but de réduire les gaz à effet de serre (GES). L'étude américaine de BENTEK conclut que l'apport de l'énergie éolienne dans le mix énergétique fait augmenter les GES.

<http://docs.wind-watch.org/BENTEK-How-Less-Became-More.pdf>

<http://docs.wind-watch.org/Wheatley-Ireland-CO2.pdf>

<http://www.clepair.net/statlineanalyse201208.html>

<http://www.anl.gov/articles/grid-realities-cancel-out-some-wind-power-s-carbon-savings>

<http://www.civitas.org.uk/press/prleaelectricityprices.htm>

(3)

Lettre reçue le 26 juin 2012 du cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord (MRNF) : « Le Québec ne vise pas à réduire ses émissions de GES par l'installation d'éoliennes, mais bien le développement économique grâce à une filière de production d'énergie verte ». Marlène Delwaide, conseillère politique.

(4)

<http://uniondesconsommateurs.ca/2012/taxer-lelectricite/>

(5)

<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/the-sorry-lessons-of-green-power-subsidies/a>

(6)

## COÛTS DE L'ÉOLIEN AU QUÉBEC

<u>1 er appel d'offres</u> (990 MW)*	<u>2 ième</u> (2004 MW)	<u>3 ième</u> (292 MW)
ACHAT(1) : 6.5 cents/kWh +1.8 cents/kWh (TÉ) (T+É : transport et équilibrage assumé par Hydro-Québec)	8.7 cents/kWh (2) +1.8 cents/kWh (TÉ)	13.3cents/kWh T+É inclus
TOTAL : 8.3 cents/kWh	10.5 cents/kWh	13.3cents/kWh
VENTE(3) : 4 cents/kWh	4 cents/kWh	4 cents/kWh
ÉCART : 4.3 cents/kWh	6.5 cents/kWh	9.3cents/kWh
4.3 cents/kWh X 3.2 TWh **	6.5 cents/kWh X 6.4 TWh	9.3 cents/kWh X .97 TWh
PERTES : \$137 millions/an	\$416 millions/an	\$90 millions/an
TOTAL DES PERTES : <u>\$643 millions/ an(4)</u>		

### PROJECTION POUR L'APPROVISIONNEMENT DE 800 MW SUPPLÉMENTAIRES

ACHAT : 9.0 cents/kWh (plafond suggéré selon le décret gouvernemental)  
T+É : 1.8 cent/kWh (transport et équilibrage)

TOTAL : 10.8 cents/kWh  
VENTE : 4 cents/kWh  
ÉCART : 6.8 cents/kWh  
6.8 cents/kWh X 2.64 TWh

PERTES : \$180 millions/an

(1) contrats fermes de 20 ans, ne comprend pas les coûts d'indexation fixés à 2%/an en moyenne  
(2) après vérification, en calculant la moyenne des prix des quinze contrats octroyés par HQ ce prix d'achat s'élève plutôt à 9.5 cents/kWh. Nous avons quand même retenu le chiffre officiel de 8.7 cents/kWh même si HQ n'a pu expliquer cet écart

(3) prix de vente moyen sur les marchés extérieurs : 4 cents/kWh pour l'année 2012 et de 5.2 cents/kWh pour 2011. Le tarif commercial L pour la grande industrie est de 4.5 cents/kWh (2008) pour 40% de la consommation totale au Québec. Alcoa jouit d'un tarif spécial de 3.3 cents/kWh jusqu'en 2030 modulé sur le prix de l'aluminium

(4) à terme lorsque les projets seront complétés (2016-2017); à ce jour (janv 2014) 2400 MW des 3,286 MW projetés sont en service. Pour la seule année 2013 les pertes sont estimées à plus de \$300 millions.

\* capacité nominale

\*\* facteur d'utilisation de 30% de la capacité nominale

N.B. : Tous les chiffres proviennent d'Hydro-Québec, sauf pour le calcul des pertes

Recherche : Claude Charron



(7)

<http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=4783>

(8)

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/10/02/01016-20131002ARTFIG00261-nord-pas-de-calais-la-justice-ordonne-la-demolition-de-10-eoliennes.php>

(9)

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2013/03/20130325-163320.html>

(10)

<http://www.thegwpf.org/benny-peiser-europe-pulls-plug-green-future/>

*« L'implantation massive d'éoliennes en Europe pour les besoins de base en électricité sera probablement reconnue comme une des plus grandes folies du 21<sup>e</sup> siècle »*

*James Lovelock, éminent environnementaliste et scientifique de l'étude de la Terre.*

(11)

L'Écho des Appalaches est un bulletin d'information citoyen diffusé localement à 2500 exemplaires. Étant le principal rédacteur du bulletin j'autorise la commission à enregistrer intégralement l'édition de mai 2014 dans ce mémoire; au nom de l'information et de la compréhension de l'éolien industriel en milieu habité. L'Écho des Appalaches n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte ni poursuite. Les autres numéros sont disponibles sur le site rdda.ca

Claude Charron

# **L'ÉCHO DES APPALACHES NO 17**

## **MAI 2014**

*L'ÉOLIEN INDUSTRIEL EN MILIEU HABITÉ : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS*

### **Éoliennes de la MRC de L'Érable: des riverains empêchés de dormir**

*« ... pour le bruit, avec cette technologie, c'est plus bas que ce qui est accepté dans le département de soins intensifs d'un hôpital »* Guillermo Planas Roca, directeur-général et lobbyiste en chef d'Enerfin, dans Le Soleil, 9 juin 2010.

Pourtant, depuis la mise en opération du projet éolien dans la MRC de L'Érable, de nombreuses plaintes reliées aux bruits des éoliennes ont été acheminées aux autorités locales et régionales. À la suite d'une première rencontre avec des plaignants en décembre dernier, trois ministères, le MDDEFP, le MAMROT, et la Direction de la Santé publique (DSP), ont rencontré à nouveau une quarantaine de riverains lésés à Ste-Sophie d'Halifax le 22 avril dernier. Une dizaine de représentants municipaux, dont trois maires, ont assisté à cette rencontre, intéressés à trouver des solutions pour leurs citoyens aux prises avec ces nuisances sonores.

Des résidents ont exprimé haut et fort leur frustration et leur détresse face aux bruits des éoliennes. Une crainte majeure exprimée par les participants concerne la perturbation du sommeil déjà ressentie dans certaines résidences cet hiver, mais qui risque de se généraliser cet été avec l'ouverture des fenêtres.

Le groupe de riverains a dénoncé le promoteur qui n'a aucun représentant pour prendre les appels de plaintes tout en n'assurant aucun retour d'appel ! Le tout en totale contravention du décret gouvernemental ! La Direction de la santé publique (DSP) a été interpellée afin de dresser un portrait précis de la situation, évaluer le degré et l'ampleur des nuisances. Les autorités sanitaires et environnementales pourraient exiger du promoteur qu'il diminue la vitesse de certaines éoliennes ou qu'il en arrête la production alors qu'il est démontré que des nuisances sonores incommodes sérieusement les résidents vivant à proximité des éoliennes.

« Le promoteur affirmait que les éoliennes ne faisaient pas de bruit. Non seulement le bruit envahissant dérange les activités extérieures de jour, mais empêche aussi des résidents de dormir la nuit même les fenêtres fermées ! Personne n'a à subir des préjudices, personne n'a à endurer une situation qui met en danger la santé de sa famille. L'opérateur devra se conformer aux conditions du décret et aucune mesure ne sera écartée, y compris l'arrêt complet des turbines fautives » a commenté M. Yvon Bourque, président du RDDA.

Au terme de la rencontre, il a été convenu de soumettre et d'évaluer divers moyens concrets afin d'améliorer les conditions de vie des riverains. Ultiment, la MRC, les municipalités, les ministères, la DSP, et le comité de suivi souhaitent obtenir la collaboration du promoteur en vue d'une cohabitation harmonieuse.

## **Témoignages**

**Jacques Dubois, agriculteur, Rang 4, St-Ferdinand, riverain d'une éolienne située à 925 mètres :**

*« Quand ça a commencé à virer, c'était à la Fête du Travail, je revenais du Festival du bœuf avec ma blonde. On est arrivé à minuit, c'était la fin du monde, c'était l'enfer, c'est là que ça a débuté. La nuit, quand c'est bien tranquille, on les entend très bien dans la maison ; cet été avec les fenêtres ouvertes, ça ne sera pas vivable ! »*

**Andrée Savard, Rang 5, Ste-Sophie, riveraine d'une éolienne à 900 mètres :**

*« Chez moi, on entend les éoliennes en général, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Par exemple, la fin de semaine des 10 et 11 mai, le jour et la nuit, on se demandait si on vivait dans un aéroport ou sur le bord d'une autoroute à huit voies. »*

**David Graindair, chemin Poudrier, Thetford Mines, riverain d'une éolienne à 600 mètres :**

*« J'ai appelé la compagnie pour leur demander d'acheter ma maison puisque le bruit est en train de nous rendre malades. Certains soirs, ça enterre le son de la télé, on n'arrive pas à bien dormir. On ne traiterai pas les animaux de cette façon. »*

### **Éoliennes, nuisances sonores et cohabitation**

Pour les riverains du parc éolien très incommodés durant le jour ou empêchés de dormir la nuit à cause du bruit des éoliennes, voici les personnes à qui acheminer une plainte en toute confidentialité:

**Vicky Plante** : 1-819-752-4530, poste 239

**Marylène Denis** : 1-819-371-6581, poste 2038

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**Karine Martel** : 1-819-693-3652

Direction de la Santé publique

**Vincent Martineau** : 1-514-658-0934

Eoliennes de L'Érable

Cette démarche est importante afin de bien documenter les nuisances sonores et, éventuellement, appliquer des mesures d'atténuation efficaces et durables en vue d'une cohabitation harmonieuse.

Comité des riverains du projet éolien de L'Érable



***Résidence du Rang 2 sud, Saint-Ferdinand***

**Francine Pellerin, Rang 2 sud, St-Ferdinand, riveraine d'une éolienne à 990 mètres (voir la photo)**

*« Avant d'acheter il y a 5-6 ans, on passait tous nos étés ici, pour la tranquillité et la vue magnifique. Puis est arrivé le projet éolien ; on disait que ça ne ferait pas de bruit, mais personne n'est venu nous demander notre avis. Il y a des jours où c'est très dérangeant dehors ; après un bout, on rentre en dedans. On a peur cet été pour dormir la nuit avec les fenêtres ouvertes. Le soir, on voit toutes les lumières rouges des éoliennes de Thetford qui clignotent. Avoir su, je ne pense pas qu'on aurait acheté ! »*

## **22 à 42 % des riverains gênés par le bruit des éoliennes**

C'est la conclusion à laquelle arrive le professeur Henrik Moeller de l'université d'Aalborg au Danemark, Ce spécialiste en matière d'acoustique. avait déjà dénoncé d'importantes irrégularités dans l'établissement des normes pour évaluer les sons à basse fréquence émis par les éoliennes. De son côté, Mauri Johansson, spécialiste en médecine occupationnelle au Danemark craint pour les effets des éoliennes sur la santé des riverains : « Mondialement, les gouvernements permettent que l'on installe des éoliennes beaucoup trop près des maisons, et le nombre des riverains affectés par des problèmes de santé augmentera non seulement avec la durée d'exposition s'étirant sur des années, mais aussi avec le nombre des éoliennes qui ne cesse d'augmenter. »

## **La justice française ordonne la démolition de 10 éoliennes**

Pas-de-Calais, France, octobre 2013 : La Compagnie du Vent doit selon le jugement « démonter et enlever dans un délai de quatre mois » ses 10 éoliennes réparties sur deux sites. « Des juges ont enfin ouvert leurs oreilles à non seulement un problème patrimonial mais à un problème humain, à savoir les gênes auditives et également la vue » a déclaré Me Philippe Bordereau, avocat des plaignants.

## **Les éoliennes haussent la facture d'électricité des Québécois**

Les pertes dues à l'achat d'énergie éolienne sont responsables des deux dernières hausses de tarifs d'Hydro-Québec, soit de 2,4 % le 1<sup>er</sup> avril 2013 et de 4,3 % le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ainsi, en 2014, le coût annuel d'électricité pour une résidence de grandeur moyenne augmentera de \$100. Selon les analystes en énergie, d'autres hausses annuelles sont à prévoir au moins jusqu'en 2018 à mesure que seront mis en service d'autres projets éoliens Au total, les augmentations de tarifs se traduiront par des hausses moyennes de \$400 par année sur la facture d'électricité des ménages. Tous ces milliards dépensés inutilement se retrouveront majoritairement à l'extérieur du Québec dans les coffres de sociétés espagnoles, françaises et américaines qui exploitent les centrales éoliennes québécoises.

## **Pertes annuelles dues aux projets éoliens : plus de \$ 1 milliard en 2017**

Le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (CEEQ), rendu public en février dernier, démontre que les surplus d'électricité du Québec coûtent des milliards aux contribuables québécois. Selon le rapport, à partir de 2017, les pertes liées à ces surplus s'élèveront à \$1,2 milliard **par année**, pour atteindre \$2 milliards **par année** en 2025. Chaque emploi dans l'éolien coûte \$200,000 par année par emploi en subventions non rentables estiment les commissaires de la CEEQ. La commission demande « un moratoire immédiat sur tout achat supplémentaire d'énergie provenant de l'éolien ».

En abandonnant tout nouveau projet éolien inutile et ruineux, l'équipe économique de Philippe Couillard a l'occasion de mettre fin à la surenchère électoraliste de l'énergie éolienne et d'améliorer les finances publiques pour les 20 prochaines années.

## **St-Julien : le conseil municipal prend ses distances face aux éoliennes**

Tout récemment, le conseil municipal de St-Julien a signifié son intention de ne pas vouloir s'associer au promoteur RES pour un éventuel projet éolien communautaire sur le territoire de la municipalité. Rappelons qu'en mai 2013, le conseil municipal de St-Julien avait adopté la résolution suivante : « Tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité devra faire l'objet d'une consultation publique décisionnelle. » Tout indique que St-Julien préfère mettre ses énergies vers la réalisation de projets de développement qui font consensus dans la population en plus d'attirer de nouveaux résidents.

## **St-Adrien d'Irlande : où est l'éthique ? Où est la démocratie ?**

À plusieurs reprises, la mairesse de St-Adrien a promis un référendum à la population en ce qui concerne l'implantation d'un projet éolien. Elle n'a sans doute pas pu résister aux pressions ! Trois de ses conseillers ont signé des contrats avec le promoteur et sont présentement sous enquête par le ministère des Affaires municipales (MAMROT).

Craignant les résultats d'un référendum, le conseil municipal a adopté une mesure extraordinaire, soit « une pétition de renonciation à un scrutin référendaire », avec pour seul but d'empêcher la tenue d'un référendum sur la question. Le promoteur 3CI a participé activement à toute l'opération qui consiste à amasser 50 % des signatures des citoyens habiles à voter. « Vous ne voulez pas vous déplacer ! Pas de problème, on offre le service à domicile pour recueillir votre signature. » « Vous ne voulez pas signer ! Pas de problème, on reviendra demain vous solliciter à nouveau. »

Le vote secret qui clôture le processus référendaire est à la base même de la démocratie. Rien à voir avec une pétition ! Il appartient aux citoyens de décider de leur avenir et il appartient aux élus de leur accorder ce choix. Il est malheureux que la municipalité de St-Adrien se plie aux exigences de groupes d'intérêts privés au détriment de la santé et du bien-être de ses citoyens. Le conseil municipal ne retient aucune leçon des projets éoliens voisins qui ont provoqué une grande division sociale. Les projets de L'Érable et des Moulins sont devenus un cauchemar pour de nombreuses familles riveraines aux prises avec le bruit des éoliennes et une forte dévaluation de leurs propriétés.

## **Développement éolien dans L'Érable : la MRC donne l'exemple**

La MRC de L'Érable a voté une résolution en septembre 2013 afin d'encadrer l'ajout d'éoliennes sur son territoire. L'acceptabilité sociale est au cœur de ce cadre de référence. Ainsi, aucune éolienne ne pourra être ajoutée aux 50 déjà présentes à moins d'un processus d'information et de consultation sérieux auprès de la population. Au terme de diverses étapes de ce processus, les citoyens auront l'occasion de décider par voie de référendum. Félicitations à la MRC de L'Érable ! Cependant, la vigilance demeurera de rigueur aussi longtemps que les gouvernements continueront d'émettre des décrets pour acheter de l'énergie éolienne ou qu'ils n'imposeront pas une distance minimale de 2 km entre les résidences et les éoliennes.

## Éoliennes de L'Érable doit respecter tous ses engagements

Le promoteur a fait la promotion de son projet éolien en faisant valoir ses nombreuses retombées économiques. Maintenant que le parc est en opération, la communauté exige que le promoteur se comporte en bon citoyen corporatif et respecte **tous** ses engagements.

### Les engagements du promoteur

### Les faits

<p>« Nous prévoyons aussi un bâtiment que nous appellerons l'Étoile de L'Érable où nous tiendrons diverses activités pour la communauté. » Guillermo Planas Roca, directeur général d'Enerfin, Le Soleil, 9 juin 2010.</p> <p>« Après plusieurs années d'efforts, pour obtenir les autorisations relatives à ce bâtiment, nous avons reçu en novembre 2013 le refus de la CPTAQ pour sa construction. » Enerfin, Bulletin d'opération, mars 2014.</p> <p>« Nous laissons tomber le projet Étoile de L'Érable à cause du dépassement des coûts de la construction du parc éolien. » Philippe Roy, porte-parole d'Enerfin, 20 février 2014.</p> <p>Durant la phase d'exploitation, le parc éolien créera 25 emplois permanents dans la MRC de L'Érable.</p> <p>« Les résidents ne verront jamais plus de cinq éoliennes à la fois dans le paysage. » Guillermo Planas Roca, Le Soleil, 9 juin 2010.</p> <p>« ... pour le bruit, avec cette technologie, c'est plus bas que ce qui est accepté dans le département de soins intensifs d'un hôpital » Guillermo Planas Roca, directeur d'Enerfin, Le Soleil, 9 juin 2010.</p>	<p><b>La vérité :</b> malgré ses engagements formels, écrits et répétés, le promoteur abandonne son projet Étoile de L'Érable : cet investissement de \$4 à 5 millions de dollars devait rapporter environ \$30,000 par année en taxes municipales à Saint-Ferdinand.</p> <p><b>La vérité :</b> le dézonage pour l'Étoile de L'Érable a été totalement accepté en 2010 par la CPTAQ. C'est la demande de déplacer le bâtiment de 35 mètres au milieu d'une érablière qui a été, bien sûr refusée !</p> <p><b>La vérité :</b> le projet estimé à 421 millions de dollars aura finalement coûté 365 millions, selon le communiqué officiel émis par Elecnor, le 27 novembre 2013, à Madrid.</p> <p><b>La vérité :</b> selon nos sources, pas plus de 5 emplois permanents ont été créés dans la région.</p> <p><b>La vérité :</b> la majorité des résidents voient 10, 20 et même davantage d'éoliennes de leur résidence.</p> <p><b>La vérité :</b> certains riverains sont empêchés de dormir la nuit à cause du bruit des éoliennes, en plus d'être fortement incommodés le jour.</p>
---	--